

Règlement
jeunes

Belgium Futsal
Association

Table des matières

Organisation de la fédération.....	3
TITRE 1 – Joueurs	4
1.1 Adhésion.....	4
Affiliation	4
La carte d'affiliation.....	4
1.2 Changement de club.....	4
Transfert.....	4
1.3 Fin de l'affiliation	5
1.4 Qualification.....	5
Age	5
TITRE 2 – Officiels et affiliés non joueurs.....	7
2.1 Affiliation	7
Droits et devoirs.....	7
2.2 Les arbitres.....	8
Compétence.....	8
Désignation.....	8
Absence et remplacement.....	8
Indemnités.....	8
2.3 Les formateurs	9
2.4 Les délégués.....	9
2.5 Kiné, responsable matériel,.....	9
TITRE 3 – Les matches	10
3.1 Joueurs et leur équipement.....	10
Nombre de joueurs	10
Identification.....	10
Document officiel d'identité.....	10
Qualification des joueurs.....	10
Equipements.....	11
3.2 Le championnat.....	12
3.3 Les rencontres.....	13
Modalités.....	13
Durée des matchs	13
Marquoir.....	14

Feuille de match.....	14
Calendrier	15
Classement	15
Forfait.....	16
3.4 La Coupe	16
3.5 Les matchs amicaux.....	17
TITRE 4 – Réclamations	18
TITRE 5 – Les sanctions.....	19
Cumul de cartes jaunes	19
Transaction	19
Commission de Discipline	19
Appels.....	20
TITRE 6 – Divers.....	21
Dégradation et sinistre	21
Facturation, caution et amendes	21
Situation de compte	21
TITRE 7 – Règles supplémentaires spécifique U7 et U9.....	22

Organisation de la fédération

Les présentes dispositions régissent l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Belgium Futsal Association.

Comité Directeur et gestion des règlements

Président : KALYVAS Georges kaly.georges@skynet.be
Secrétaire : DIEPENDAELE François francois.bfa@gmail.com
Membre : DAENEN Patricia patricia26.bfa@gmail.com

Commission de jeunes

Membres : BERNARD Gaspard, DE BOEVER Michael, HENRY Patricia, BOCHOUARI Yassaf, TONEL Jonathan, BETTEL Eric, DEMANET Terence, GOFFIN Tracy.

Affiliations, cartes, feuilles de match

DIEPENDAELE François francois.bfa@gmail.com

Commission discipline

Présidente : RIZZI Raffaella
Secrétaire : VAN CALENBERG Grégory
Membres : HENRY Patricia, PIERARD Cédric, GAMBALE Antoni, EMIDIO PEREIRA Roberto, REMY David.

Commission d'Appel

Président : BOURQUIN Gilbert
Membres : NGO Christopher, CASTAIGNE Anthony, DE BOEVER Michael, DEL SARTI Christophe.

Cellule Arbitrage

Président : EL HALIMI Azzeddine secretariat-cpa@hotmail.com
Secrétaire : DIEPENDAELE François francois.bfa@gmail.com

Assurance

david@hupe.be

Assistance Magelan

DIEPENDAELE François francois.bfa@gmail.com

Les réunions des commissions se déroulent au siège de la fédération :
Centre de loisirs – Rue du Chemin Vert 125B – 6042 Lodelinsart

TITRE 1 – Joueurs

1.1 Adhésion

Affiliation

Un joueur devient membre de la B.F.A. par le biais d'une demande d'affiliation.

Une affiliation peut être effectuée à tout moment durant la saison ; toutefois, les joueurs affiliés après le 31 décembre ne seront autorisés à participer qu'à la phase classique.

Les affiliations devront obligatoirement se faire via Magelan, aucune affiliation ne sera acceptée par un autre canal.

Au cas où l'affiliation n'est pas réalisée avec la carte d'identité du joueur passée dans le lecteur de cartes électronique, une photo de la pièce d'identité (carte identité, passeport ou document officiel de la commune) doit être envoyée au responsable de l'affiliation francois.bfa@gmail.com qui effectuera l'affiliation.

Si cette procédure n'est pas respectée, le joueur est considéré comme « non- affilié » et donc « non qualifié ».

En championnat de jeunes, le joueur n'est affilié qu'à un seul club.

La carte d'affiliation

La carte d'affiliation est facultative ; cependant, un club peut en faire la demande s'il le souhaite. Elle devient obligatoire pour tout membre ne disposant pas d'une pièce d'identité officielle avec photo délivrée par un organisme étatique.

Toute nouvelle demande de carte est facturée au prix de 5€ au club et sera valable pour une durée de trois saisons et est envoyée par la poste, avec des frais d'envoi supplémentaires à la charge du club. Tout club effectuant une demande de carte d'affiliation ne pourra la recevoir qu'après paiement de celle-ci.

1.2 Changement de club

Transfert

Les transferts sont autorisés jusqu'au 31 décembre inclus.

Chaque joueur est autorisé à un seul transfert au cours de la période précédemment définie.

Sans l'accord du C.Q. du club cédant, la décision sera prise par le comité directeur.

Après que le club acquéreur et le joueur/la joueuse (ou son représentant légal) aient donné leur accord, le club cédant dispose de 15 jours calendrier pour approuver ou refuser une demande de transfert. Si le club cédant ne réagit pas dans ce délai, le joueur est automatiquement affecté au club acquéreur par la B.F.A.

1.3 Fin de l'affiliation

L'affiliation prend fin dans les cas suivants :

a. Désaffectation à l'initiative du club

Une période de désaffectation des joueurs par le C.Q. du club est mise en place entre le 1^{er} mai et le 31 mai de chaque saison de manière à permettre aux clubs de désaffilier les joueurs et membres qui n'y sont plus actifs. À titre exceptionnel, une seconde période est autorisée du 1^{er} au 15 septembre inclus, sur demande auprès de François Diependaele.

b. Disparition du club

La radiation d'un club prononcée par la fédération ou la démission du club acceptée par la fédération entraînent la perte de la qualité d'affilié pour les affiliés affectés au club.

1.4 Qualification

Age

Tous les joueurs et joueuses appartiennent pour la saison en cours à une catégorie d'âge, déterminée par la fédération.

Les catégories d'âge sont définies selon une répartition internationale :

Ux = le joueur ou la joueuse qui, avant le 1^{er} janvier qui précède la saison, n'a pas (x-1) ans.

Un joueur ou une joueuse peut évoluer une ou plusieurs catégories au-dessus de son âge.

Les filles peuvent évoluer dans une catégorie d'âge inférieure d'un an (UX+1).

Sur cette base, les catégories d'âge sont déterminées comme suit :

Catégorie d'âge	Pour la saison 2026-2027 : Né(e) en	Remarques
U-07	2020 et 2021	+ filles nées en 2019
U-09	2018 et 2019	+ filles nées en 2017
U-11	2016 et 2017	+ filles nées en 2015
U-13	2014 et 2015	+ filles nées en 2013
U-15	2012 et 2013	+ filles nées en 2011
U-17	2010 et 2011	+ filles nées en 2009
U-23	Entre 2004 et 2009	



TITRE 2 – Officiels et affiliés non joueurs

2.1 Affiliation

Un officiel ou un affilié non-joueur (18 ans minimum) devient membre de la B.F.A. par le biais d'une demande d'affiliation.

Une affiliation peut être faite tout au long de la saison.

Les affiliations doivent obligatoirement se faire via Magelan, aucune affiliation ne sera acceptée par un autre canal.

Au cas où l'affiliation n'est pas réalisée avec la carte d'identité de l'officiel ou de l'affilié non-joueur passée dans le lecteur de cartes électronique, une photo de la pièce d'identité (carte identité, passeport ou document officiel de la commune) doit être envoyée au responsable de l'affiliation francois.bfa@gmail.com qui effectue l'affiliation.

Si cette procédure n'est pas respectée, l'officiel ou l'affilié non-joueur sera considéré comme « non-affilié » et donc « non-qualifié ».

Le transfert et la fin de l'affiliation d'un officiel ou d'un affilié non-joueur sont identiques à ceux d'un joueur.

Droits et devoirs

Les officiels et les affiliés non-joueurs sont tenus de respecter tous les règlements fédéraux.

Les officiels et les affiliés non-joueurs sont tenus en particulier de :

- s'abstenir d'actes pouvant porter préjudice à la fédération, à ses clubs ou à ses affiliés;
- ne pas mettre en doute l'intégrité des autres officiels, des instances de la fédération ou de leurs représentants par des déclarations publiques aux médias ou par des messages diffusés via les médias sociaux ;
- respecter les décisions prises par les instances de la fédération, sous réserve de l'exercice du droit de recours réglementaire. Ils dégagent la fédération et les membres de ses instances de toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences qui en résultent pour eux ;

Des droits et obligations spécifiques ou complémentaires sont déterminés dans les lois du jeu pour les officiels qui sont impliqués dans un match.

2.2 Les arbitres

Compétence

Les arbitres veillent à ce que les lois du jeu soient appliquées et respectées par tous les clubs et affiliés.

L'arbitre agit conformément au règlement.

Désignation

Les arbitres sont désignés par la Cellule Arbitrage de la B.F.A.

Absence et remplacement

Lorsque l'arbitre est absent ou se retire, le club visité doit prendre l'initiative pour entamer la procédure de remplacement conformément aux règles énoncées dans les dispositions ci-dessous.

En cas d'absence de l'arbitre officiel, L'ordre de priorité pour le choix du remplaçant de l'arbitre ou de l'assistant-arbitre s'établit de la façon suivante :

- 1°) arbitre non désigné présent sur place ;
- 2°) 1 personne affiliée au club visiteur
- 3°) obligation au club visité de fournir un arbitre celui-ci ne peut en aucun cas être le délégué

Si aucune de cette condition n'est réalisée le club visité se verra sanctionné d'un forfait administratif.

Cet arbitre occasionnel doit être âgé d'au moins 18 ans. Il doit noter le score et les cartes sur la feuille de match.

Le club visité a l'obligation de fournir siflet et les cartes pour le bon déroulement de la rencontre

Une rencontre ne peut être reportée si l'arbitre désigné est absent et doit absolument commencer à l'heure prévue.

L'arbitre qui arrive en retard doit prendre la direction du match. Il perçoit, dès lors, l'entièreté de son indemnité.

Indemnités

Les indemnités d'arbitrage, incluant les frais de déplacement, sont réglées avant la rencontre : par le club visité pour les matchs de championnat et par les deux clubs pour les matchs de coupe.

	U-07, U-09, U-11 & U-13	U-15, U-17 & U-21
Indemnités d'arbitrage (frais de déplacement inclus).	15,00€	20,00€

Un arbitre officiel qui officie de sa propre initiative en remplacement d'un arbitre absent perçoit 15,00€ ou 20,00€ par rencontre quelle que soit la catégorie.

2.3 Les formateurs

2.4 Les délégués

Le délégué visité et visiteur sont obligatoires et doivent être affiliés à leur club respectif. Il doit être âgé de 18 ans au moins le jour de la rencontre.

Le délégué visité assiste l'arbitre pour la comptabilisation des fautes cumulées et pour indiquer les buts inscrits sur le marquoir. Un membre affilié du club visité peut également assurer cette fonction. Il doit être âgé de 18 ans au moins le jour de la rencontre.

Pour les rencontres à domicile, le délégué visité ne pourra en aucun cas cumuler sa fonction avec celle de coach.

Le délégué visité se charge également de remplir et d'imprimer la feuille de match avant la rencontre.

2.5 Kiné, responsable matériel,...

TITRE 3 – Les matches

3.1 Joueurs et leur équipement

Nombre de joueurs

Douze joueurs (gardiens compris).

Identification

Avant chaque match, l'arbitre vérifie l'identité de tous les joueurs dont le nom figure sur la feuille de match. Cette vérification s'effectue en présence des joueurs et du délégué officiel de chacune des équipes.

Le document d'identité doit être présenté à l'arbitre avant le coup de siflet final de la rencontre.

En cas d'absence de document d'identité lors d'un match officiel, l'arbitre ne peut pas empêcher le joueur d'être aligné mais il fait un rapport. Le club fautif est sanctionné d'un forfait après vérification du responsable de la compétition sur la raison pour laquelle le joueur n'a pas présenté son document d'identité.

Document officiel d'identité

Peut être valablement présenté comme document officiel d'identité soit :

- une carte d'identité ou un passeport ou tout autre document délivré par les autorités étatique, muni d'une photo prouvant l'identité d'une personne ;
- un document de remplacement muni d'une photo, délivré par les services de police locaux en cas de perte ou de vol de la carte d'identité communale ou de tout document officiel ;
- la carte d'affiliation.

Qualification des joueurs

Pour participer à une rencontre un joueur doit être affilié au plus tard la veille du match à 23h59. Les affiliations sont effectives dès l'introduction dans Magelan.

Les affiliations sont acceptées tout au long de l'année ; toutefois, un joueur affilié après le 31 décembre ne pourra participer qu'aux phases classiques.

Pour les équipes participant à une phase finale donnant lieu à l'attribution d'un titre, les joueurs affiliés entre le 01 janvier et le 30 juin, de la saison en cours, ne peuvent pas prendre part à ces rencontres de phase finale. Les joueurs restent qualifiés pour les rencontres de la phase classique, les rencontres amicales et les tournois.

Un joueur (gardien y compris) aligné dans une équipe lors d'un match officiel, ne peut plus changer d'équipe en cours de saison. Par exemple, un club ayant 2 équipes inscrites (A & B) dans la même catégorie, peut faire jouer un joueur dans une seule de ses 2 équipes, en match officiel. Une liste de joueurs par équipe sera demandée avant le début de la compétition. Si pas de liste de joueurs reçue, la feuille de match de la première rencontre sera la liste officielle.

En cas de non-respect de cette règle, le forfait sera d'application pour l'équipe en défaut.

Equipements

Les clubs sont tenus de respecter les couleurs d'équipement annoncées lors de l'inscription et notifiées dans Magelan.

Tout changement de couleur en cours de saison doit être signalé au responsable de la compétition.

Tous les joueurs doivent être porteurs d'une tenue identique (maillot, short et chaussettes) avec des numéros différents au dos des maillots afin de les identifier.

Le joueur portant une tenue différente du reste de son équipe (maillot et/ou short et/ou chaussettes) n'est pas autorisé, par l'arbitre, à participer au match.

Le gardien de but doit porter une vareuse d'une couleur différente des deux équipes en présence mais celle-ci ne doit pas obligatoirement être numérotée.

La couleur de la vareuse d'un gardien de but ne peut être identique à celle de l'arbitre ou de l'autre gardien de but.

Dans cette éventualité, il doit avoir une deuxième vareuse ou une chasuble.

Pour toutes les catégories à partir des U-11, les joueurs remplaçants doivent revêtir une chasuble (de couleur identique) afin de pouvoir les identifier notamment lors des temps morts.

Le club visité doit fournir à l'arbitre une chasuble à sa taille en cas de couleur similaire à une des 2 équipes ou au(x) gardiens si ceux-ci portent leur deuxième vareuse ou une chasuble. La couleur de la chasuble de l'arbitre peut être identique à celle des remplaçants.

Le club visité joue avec ses couleurs annoncées dans Magelan.

Tous les clubs doivent disposer de chasubles qui peuvent être portées par-dessus les maillots et dont les numéros restent visibles par transparence.

Les joueurs visiteurs doivent porter ces chasubles pendant les matches si l'équipe visitée (qui joue dans ses couleurs à domicile) porte les mêmes couleurs, ou si l'arbitre en fait la demande. Dans ce cas, les remplaçants ne doivent pas porter de chasubles sur le banc, ceux-ci restent avec le maillot uniquement.

Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs participant à une rencontre.

3.2 Le championnat

Le championnat des équipes de jeunes (U-07 à U-23) se jouent entre le 15 septembre et le 31 mai de l'année suivante. Tous les matchs se déroulent soit le samedi, soit le dimanche.

Les décalages de match sont autorisés pour tous les clubs sous réserve d'acceptation du club adverse et de la fédération et de l'introduction d'une nouvelle date dans MAGELAN au moins 10 jours avant la rencontre. Pour toute demande abusive de décalage des frais de dossiers 20€ seront demandés

Les rencontres doivent se jouer dans un délai maximum de 30 jours, réduit à 10 jours après le 1er avril de la saison en cours.

Aucun décalage de match ne sera autorisé moins de cinq jours avant la rencontre, sauf cas de force majeure dûment certifié auprès du responsable de la compétition, Le comité directeur sera seule habilité à juger de ce cas de force majeure. La justification ne devra être transmise à qui que ce soit d'autre.

Par exemple, L'absence d'un coach, d'un délégué ou de joueurs... ne constitue en aucun cas un cas de force majeure.

Le championnat est divisé en 2 parties :

3.2.1 PARTIE I – Phase classique

La phase classique débute au plus tôt le 3^e week-end de septembre, et au plus tard le 3^e week-end d'octobre.

Elle se termine le 30/04 et compte entre 24 et 27 week-ends disponibles.

Aucune rencontre officielle n'est planifiée :

- Le 2^e week-end des congés de Noël (au milieu de la période des congés) ;
- Le 3^e week-end des congés de Noël (en fin de période des congés) ;
- Les dimanche et lundi de Pâques ;
- Le 2^e dimanche de Mai

Sauf remise de match, une équipe ne peut jouer plus d'un match par week-end.

SERIES DE 9 à 12 équipes

Dans une même catégorie, la phase classique est composée de 1 ou plusieurs séries, chacune composée de 9 à 12 équipes. En cas d'impossibilité de répartir les séries selon ce critère, un nombre plus petit d'équipes peut les composer.

Dans une même série, chaque équipe joue entre 20 et 22 rencontres, sur le format « aller-retour ».

Pour les séries comptant 10 équipes ou moins, des rencontres supplémentaires sont tirées au sort aléatoirement dans cette même série, afin de comptabiliser le nombre de match obligatoire à jouer. Il

est possible que certaines équipes se rencontrent 3 ou 4 fois (au lieu de 2 fois) sur la même phase de championnat.

Pour les séries comptant exceptionnellement 8 équipes ou moins, chaque équipe se rencontrera au minimum 3 fois mais sans dépasser 4 fois au maximum (= 2 'aller-retour').

Toutes les équipes d'une série doivent compter le même nombre de rencontres planifiées au calendrier.

Le tirage des séries se déroule en présence des membres de la Belgium Futsal Association (les séries pourraient être régionalisées)

3.2.2 PARTIE II – Phase finale

Sur base des résultats et des classements de chaque série, 4 équipes sont qualifiées pour jouer les finales de Play-Offs qui désignent le vainqueur de la catégorie (voir 'Classement' pour les modalités de qualification).

Pas de barrages de PO, juste les finales directement avec 4 équipes.

3.3 Les rencontres

Modalités

Les rencontres se déroulent suivant les règles du jeu qui sont d'application au niveau de la BFA.

Durée des matchs

Catégories	Durée des matchs
U-07 et U-09	quatre périodes de 10 minutes
U-11 et U-13	deux périodes de 20 minutes
U-15, U-17 et U-23	deux périodes de 25 minutes.

Pour les catégories U-07 et U-09, un système de quarts-temps est à respecter sur le principe suivant :

1°) Les joueurs prennent part au jeu, à tout moment, lors d'un remplacement habituel. Les changements obligatoires lors de chaque quart-temps sont supprimés dès la saison 2025-2026.

2°) Les équipes changent de côté après les deux premiers quarts-temps et les interruptions entre les périodes ne doivent pas excéder trois minutes. Le compteur de fautes collectives est remis à zéro à l'issue du deuxième quarts-temps.

3°) Les buts sont comptabilisés à l'issue de chaque quart-temps et, suivant le résultat, un système de bonus est attribué :

- 2 pts de bonus si l'équipe mène au score
- 1 pt de bonus si les deux équipes sont à égalité
- 0 pt de bonus si l'équipe est menée à la fin du quart temps

Tous les points de bonus sont comptabilisés à l'issue du match pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

4°) Une feuille de point est complétée par le délégué visité, sur laquelle sont repris les scores de chaque période, en fonction du système de bonus ci-avant.

5°) Sur base du résultat d'une rencontre comptabilisé par les points bonus, un classement est établi en attribuant des points :

- 3 points pour une victoire
- 1 point pour un partage
- 0 point en cas de défaite

Marquoir

La présence d'un marquoir à la table, pour comptabiliser les buts et les fautes, est obligatoire. Il est fourni par le club visité. En cas d'absence de marquoir au coup d'envoi, le match ne peut pas débiter et l'équipe visitée est sanctionnée d'un score de forfait.

Le marquoir doit permettre d'avoir une visibilité permanente sur le score et le nombre de fautes.

Feuille de match

Les feuilles de match doivent obligatoirement être encodées dans MAGELAN au plus tard la veille de la rencontre à minuit.

À défaut, un rappel sera adressé à la première infraction, et un forfait administratif sera appliqué dès la deuxième infraction.

Une feuille de papier sera imprimée par le club local et présentée à l'arbitre suffisamment à temps pour effectuer les contrôles d'identité des joueurs ainsi que des équipements.

Des modifications de la feuille peuvent être apportées jusqu'au moment où l'arbitre donne le coup d'envoi de la rencontre. Douze joueurs maximums (gardiens compris) peuvent être inscrits sur la feuille de match.

Cette feuille, signée par les 2 délégués (visité et visiteur) en fin de rencontre, est remise à l'arbitre qui la transmet à la fédération à sa demande.

En cas d'absence de l'arbitre officiel, la feuille de match doit être signée à la fin de la rencontre par les deux délégués et conservée par le club visité.

Une photo de la feuille de match est envoyée au responsable de la compétition, par mail à francois.bfa@gmail.com, dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Si cette procédure n'est pas respectée, une amende est infligée au club.

Calendrier

Le calendrier des rencontres est établi et publié sur le site www.ab-futsal.be en début de saison et disponible pour les responsables de clubs dans Magelan.

Lorsque le calendrier est établi et communiqué aux clubs, ceux-ci disposent d'un délai de 7 jours pour modifier les dates et horaires de leurs rencontres à domicile, sans accord préalable des équipes adverses.

Le calendrier est considéré comme accepté 7 jours après sa publication.

Durant la phase classique du championnat, tout match remis doit être rejoué avant la date limite de cette phase fixée par le règlement.

Concernant la phase finale (finales de Play-Off), aucune modification ne peut être demandée par aucun des clubs qualifiés.

Pour les matchs de coupe ?

Aucun report ne sera accepté, la date étant communiquée avant le début du championnat.

Classement

Durant la phase classique du championnat, un classement est établi sur base du calcul suivant :

- Une victoire rapporte 3 points
- Un match qui se solde par une égalité rapporte 1 point
- Une défaite ne rapporte aucun point

Pour départager les équipes en cas d'égalité de points, divers critères sont appliqués, dont

- o Le plus grand nombre de victoires
- o Le résultat des confrontations directes
- o La meilleure différence de buts (confrontations).
- o La meilleure différence de buts (championnat).
- o Le plus grand nombre de buts marqués
- o Le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur
- o Le plus grand nombre de victoires à l'extérieur
- o Le résultat du match de barrage éventuel à jouer, y compris les prolongations et série de 5 tirs au but éventuels.

Les équipes les mieux classées sont qualifiées pour les finales Play-Offs, sur base du tableau ci-après :

Si 'x' série(s)

... les équipes qualifiées sont dans la catégorie

1	série	Les 4 premiers au classement
2	séries	Les 2 premiers de chaque série
3	séries	Les premiers de chaque série, ainsi que le meilleur 2 ^{ème} *
4	séries	Les premiers de chaque série

* Pour départager le meilleur 2^{ème} des 3 séries, le calcul des points de chacune des équipes est effectué au prorata du nombre de matchs devant réellement être joués dans chaque série.

Spécificité pour les catégories U-07 et U-09.

Le classement est établi sur base du nombre de buts réellement inscrit et encaissé lors des rencontres. L'arbitre notera un score de '8-0', '7-1', '6-2', '5-3', '4-4', '3-5', '2-6', '1-7' ou '0-8'

Forfait

Le forfait général d'une équipe est déclaré lors du troisième forfait sportif de la saison.

Un forfait général annoncé avant le début du championnat mais après que le calendrier ait été établi engendrera une amende de 150€.

- Si une équipe déclare forfait général au cours du premier tour, les rencontres jouées seront annulées.
- Si le forfait général intervient au cours du deuxième tour, toutes les rencontres de ce club seront perdues sur le score de forfait même celles déjà jouées, les résultats du premier tour seront maintenus.

3.4 La Coupe Servais

Les rencontres sont planifiées dans le calendrier lors de week-ends fixés en avance, et en intermittence avec le championnat.

Si un joueur est transféré d'un club à un autre et qu'il a déjà joué en Coupe, peu importe la catégorie dans laquelle il a joué, il ne peut plus participer aux rencontres de Coupe avec son nouveau club. Il en va de même s'il s'agit d'un joueur passé d'un club qui a déclaré forfait général en cours de saison et qui est transféré vers son nouveau club.

Pour les clubs qui alignent plusieurs équipes dans une même catégorie d'âge, un joueur ne peut changer d'équipe dès qu'il a été inscrit sur une feuille de match d'une des équipes de la catégorie (en championnat ou en coupe). Il peut néanmoins jouer pour une autre catégorie pour autant qu'il soit qualifié pour y jouer.

Pour participer aux demi-finales ou finales de la Coupe, un joueur doit avoir participé à minimum 50% des rencontres de la phase classique de championnat du club concerné à partir du moment où il arrive dans son nouveau club.

En cas de dépôt d'un certificat médical, le calcul des 50 % de rencontres disputées sera uniquement pris en compte sur la période durant laquelle le joueur n'était pas couvert par un certificat médical.

3.5 Les matchs amicaux

Les rencontres amicales sont organisées par les clubs et ne sont pas enregistrées dans Magelan.



TITRE 4 – Réclamations

Les réclamations seront traitées par le Comité Directeur et doivent être envoyées dans les 5 jours calendrier. Le motif de cette réclamation doit être envoyé par le CQ du club par mail à l'adresse suivante francois.bfa@gmail.com. Une redevance de 25€ par réclamation devra être versée sur le compte BE47 0689 0042 7280. La preuve du versement devra être envoyée dans les cinq jours au responsable de la compétition. En cas de non présentation de cette preuve, la réclamation ne sera pas traitée.



TITRE 5 – Les sanctions

- Le joueur sanctionné d'une carte rouge directe doit sortir du terrain et ne peut plus y revenir. Il peut être remplacé après un but encaissé ou après cinq minutes de jeu avec l'accord de l'arbitre.
- Si les deux équipes évoluent à quatre à la suite d'exclusions simultanées, les deux équipes devront jouer avec un joueur en moins pendant 5 minutes de temps effectif, et ce même si une des deux équipes encaisse un but.
- Tout joueur recevant 2 cartes jaunes consécutives dans un même match sera suspendu dans l'équipe concernée lors de la prochaine rencontre.
- Toutefois, en cas de rapport d'arbitre, les suspensions seront appliquées dans toutes les catégories et tous les clubs. Les sanctions pourront être extensibles dans toutes les compétitions de la fédération.
- Les menaces envers un arbitre peuvent entraîner la radiation du club et des poursuites judiciaires.
- Tout manquement au respect envers un membre de la fédération peut entraîner des sanctions, voire la radiation.

Cumul de cartons jaunes :

- Tout joueur recevant sa troisième carte jaune dans son équipe se verra suspendu automatiquement la rencontre suivante de cette même équipe.
- Tout joueur recevant sa sixième carte jaune se verra suspendu automatiquement les 2 rencontres suivantes de cette même équipe.
- Tout joueur recevant sa neuvième carte jaune se verra suspendu automatiquement les 3 rencontres suivantes de cette même équipe.
- Les cartes jaunes du championnat et de la coupe ne sont pas cumulées.
- Les suspensions infligées par les différents comités sont applicables en championnat et en coupe.

Transaction :

- Suite à un rapport d'arbitre ou d'un membre du comité directeur, une proposition de transaction sera envoyée au CQ du club concerné par le comité sportif.
- Si la transaction est refusée, celle-ci est suspensive si elle est inférieure ou égale à 4 matchs jusqu'à comparution en commission de discipline.

Commission de Discipline :

- Le refus de cette transaction doit être notifié dans les 48h de la réception de l'e-mail concernant la proposition de transaction, et ce, uniquement par mail à l'adresse suivante : francois.bfa@gmail.com , sous peine de non-recevabilité.
- En cas de refus, une redevance de 25€ devra être versée sur le compte BE47 0689 0042 7280.
- Pour être entendu par la commission, la preuve du virement devra être envoyée à l'adresse mail suivante : francois.bfa@gmail.com dans les 48h.
- Le joueur sera convoqué en commission de discipline et la sanction sera prise par la même commission.

- Si la décision de la commission de discipline est refusée, celle-ci est suspensive si elle est inférieure ou égale à 4 matchs jusqu'à comparution en commission d'appel.

Appels :

- Le refus de cette décision doit être notifié dans les 48h de la réception de l'e-mail concernant la décision de la commission de discipline, uniquement par mail à l'adresse suivante : francois.bfa@gmail.com, sous peine de non-recevabilité.
- En cas de refus, une redevance de 25€ devra être versée sur le compte BE47 0689 0042 7280.
- Pour être entendu par la commission, la preuve du virement devra être envoyée à l'adresse mail suivante : francois.bfa@gmail.com dans les 48h.



TITRE 6 – Divers

Dégradation et sinistre

En cas de dégradation dans les installations, de vol ou de perte de clé, le club lésé établit une facture ou un devis dans les 2 mois du sinistre, et l'envoie au club fautif.

Le club fautif reçoit un délai de 30 jours pour payer les montants réclamés par le club lésé.

La BFA décline toute responsabilité en cas de sinistre, de vol ou de perte.

Facturation, caution et amendes

Les affiliations des membres seront gratuites.

Les joueurs en règle d'affiliation sont assurés par la compagnie d'assurance qui couvre toutes blessures corporelles auprès de la Belgium Futsal Association.

En cas de forfait annoncé au plus tard la veille de la rencontre avant minuit, une indemnité de 50 € sera prélevée de la caution d'un club

Si ce forfait est annoncé le jour de la rencontre cette indemnité sera doublée. Les frais d'arbitrage seront à charge du club ayant déclaré forfait après 12h00

Un forfait général annoncé avant le début du championnat mais après que le calendrier ait été établi engendrera une amende de 150€.

Toutes les amendes devront être payées dès réception du mail envoyé par le secrétaire de la fédération.

Situation de compte

Le solde du compte doit être réglé dans un délai de 15 jours.

Tout club cessant ses activités au cours ou au terme d'une saison et qui décide de revenir après une saison d'inactivité devra s'acquitter du montant de ses dettes actées à l'Assemblée Générale avant de pouvoir réintégrer la compétition.

TITRE 7 – Règles supplémentaires spécifique U7 et U9

Le gardien peut toucher le ballon à plusieurs reprises sans être obligé de franchir la ligne médiane.

Lors d'un coup de pied de but, les adversaires du gardien en possession du ballon doivent obligatoirement retourner dans leur propre moitié de terrain, créant ainsi une zone de non-pression.

Ces joueurs adverses ne pourront quitter leur moitié de terrain qu'à partir du moment où un joueur de l'équipe du gardien ayant effectué la relance aura touché le ballon.



Tout point non prévu dans ce règlement pourra être tranché par le comité directeur de la Belgium Futsal Association.